

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 11 septembre 2023, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, M. Patrick Bacon, M. Alain Fradette et M. Gérald Ruel, conseillers, Mme Valérie Simard et Mme Chantale Gagné, conseillères.

Absent : Mme Jocelyne Bérubé.

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2023-09-148 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme suit, en laissant l'article divers ouvert :

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 14 août 2023
4. Présentation et approbation des comptes
5. Période de questions réservée au public (10 minutes)
6. Approbation révision budgétaire du 24 février 2023 de l'office de l'habitation
7. Attribution du mandat MRC - plan et devis ponceau – volet redressement programme d'aide à la voirie locale
8. Avis de motion – règlement 233-2023 remplaçant le règlement 207-2021 – installation et entretien compteurs d'eau
9. Présentation et approbation des dépenses – volet entretien programme d'aide à la voirie locale
10. Dépôt et présentation des états financiers 2022
11. Demande de PIIA - DPDML230141
12. Demande de dérogation mineure - 1664 75 5929
13. Demande de dérogation mineure - 1664 75 5046
14. Cession de terrain – lot 6 141 732
15. Divers
16. Rapport des comités
17. Période de questions réservée au public (10 minutes)
18. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-09-149 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

ADOPTÉE

2023-09-150 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes et d'autoriser le paiement des comptes selon les bordereaux suivants :

Comptes à payer au 31 août	251 822.97\$
Rapport mensuel des salaires	<u>39 094.39\$</u>
Total des dépenses à payer au 31 août	290 917.36\$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :

- Travaux de réfection de la rue Industrielle
- L'épandage du calcium dans les rangs

2023-09-151 **APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE DU 24 FÉVRIER 2023 DE L'OFFICE DE L'HABITATION DE LA MATAPÉDIA**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver la révision budgétaire du 24 février 2023, de l'Office de l'habitation de La Matapédia, pour un montant total annuel révisé de 3 800\$.

ADOPTÉE

2023-09-152 **ATTRIBUTION DU MANDAT À LA MRC – PLAN ET DEVIS PONCEAU, DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL**

PROJET : Reconstruction des ponceaux PC-LAC-057-00+997, PC-LAS-126-04+490, PC-LAC-126-04+614, PC-LAC-027-02+058

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-au-Saumon autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu par le conseil municipal de Lac-au-Saumon ;

DE MANTADER la MRC de La Matapédia pour les plans et devis du projet de reconstruction des ponceaux PC-LAC-057-00+997, PC-LAS-126-04+490, PC-LAC-126-04+614, PC-LAC-027-02+058 ;

D'AUTORISER la MRC de La Matapédia à présenter une demande d'aide financière pour le projet de reconstruction des ponceaux PC-LAC-057-00+997, PC-LAS-126-04+490, PC-LAC-126-04+614, PC-LAC-027-02+058 ;

DE CONFIRMER son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée ;

DE CERTIFIER que Mme Cintia Fontaine, directrice générale/trésorière greffière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2023-09-153 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 223-2023 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 207-2021 – INSTALLATION ET ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU**

Avis de motion est donné par M. Patrick Bacon conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le dépôt d'un projet de règlement numéro 233-2023 relatif au remplacement du Règlement numéro 207-2021 portant sur l'installation et l'entretien des compteurs d'eau.

ADOPTÉE

2023-09-154

**PRÉSENTATION ET APPROBATION DES DÉPENSES – VOLET
ENTRETIEN PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 231 146 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE, les montants affectés à l'entretien des routes locales 1 et 2 sont répartis ainsi ;

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :	
a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)	
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	185 778 \$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été	0 \$
• Système de sécurité	0 \$
• Chaussées pavées – entretien préventif	0 \$
• Chaussées pavées – entretien palliatif	143 508 \$
• Chaussées en gravier – entretien préventif	47 836 \$
• Chaussées en gravier – entretien palliatif	0 \$
• Système de drainage	0 \$
• Abords de routes	191 344 \$
Total des dépenses relatives à l'entretien d'été-	
Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2022 dans le cadre du <i>Volet entretien du réseau local</i> (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ	231 146.00 \$
b) Dépenses d'investissement	
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	0 \$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été	0 \$
c) Total des frais encourus admissibles	377 122\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Patrick Bacon, et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon atteste la véracité des frais encourus admissibles pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 et informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien.

ADOPTÉE

2023-09-155

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

En conformité à l'article 176.4 du *Code municipal*, la municipalité dépose les états financiers comparatifs réels de l'année 2022 en ce 11^e jour du mois de septembre 2023, ainsi que les états financiers prévisionnels au 31 décembre 2022 pour l'année 2023.

2023-09-156

DEMANDE DE PIIA – DPDML230141

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande;

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu par le conseil municipal d'accepter la demande de PIIA – DPDML230141 portant sur la démolition d'un garage de 6,12 m x 9,13 m, par démantèlement.

ADOPTÉE

2023-09-157 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1664 75 5929

CONSIDÉRANT qu'il est unanimement recommandé par le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'approuver cette demande ;

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu par le conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure DPDRL-230096, portant sur l'installation d'une thermopompe à une distance moindre que 3.00 m de la limite latérale permise par le règlement de zonage 48-2002.

ADOPTÉE

2023-09-158 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1664 75 5046

CONSIDÉRANT qu'il est unanimement recommandé par le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'approuver cette demande ;

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu par le conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure DPDRL230149, dont la nature de la demande est la suivante ;

- Permettre que les escaliers extérieurs, ne menant pas à un étage supérieur au rez-de-chaussée, excède un empiètement de 2,00 m dans la marge de recul avant, soit de 2,75 m, tout en respectant une distance de 1,50 m de la ligne de rue tel que l'exige le règlement de zonage 48-2002.

ADOPTÉE

2023-09-159 CESSION DE TERRAIN – LOT 6 141 732

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a adopté un règlement le lotissement no 49-2002 le 3 juin 2022.

CONSIDÉRANT que dans le cas d'une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la municipalité, à des fins de parcs ou de terrain de jeux, une superficie de terrain égalant trois pour cent (3%) du terrain compris dans le plan ou la somme égalant trois pour cent (3%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan.

CONSIDÉRANT que le produit de ce paiement est versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux.

CONSIDÉRANT que l'emplacement du nouveau lotissement n'est pas propice à l'aménagement d'un parc ou d'un terrain de jeux.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a plusieurs projets d'amélioration au niveau de ses parcs et terrains de jeux en cours.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu par le conseil municipal de demander au propriétaire la somme de 591.00\$, correspondant à trois pour cent (3%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan pour le lot 6 141 732 ; cette somme sera versée dans un fonds spécial réservé pour l'aménagement des parcs et terrain de jeux.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :

- La patinoire extérieure
- Les futurs compteurs d'eau
- Les possibles fusions des Offices d'habitation

2023-09-160 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21h12.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Cintia Fontaine
Directrice générale/Greffière-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.